



Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-100

Ottawa, le 8 août 2006

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le **12 septembre 2006**.*

Article Requête et endroit

1. **TFG Communications Inc.**
 Rothesay (Nouveau-Brunswick)
2. **CTV Television Inc.**
 Athabasca (Alberta)

1. **Rothesay (Nouveau-Brunswick)** **No de demande 2006-0899-5**

Demande présentée par **TFG Communications Inc.** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CJEF-FM Saint John.

La titulaire propose d'ajouter un émetteur FM à Rothesay pour diffuser les émissions de CJEF-FM Saint John, afin de desservir la population de Rothesay et les régions avoisinantes.

L'émetteur serait exploité à la fréquence 95,1 MHz (canal 236FP) avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 35,9 mètres).

Adresse de la titulaire :

28, rue King
Bureau 3E
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 1G3
Télécopieur : 506-642-7408
Courriel : jeff@pirate.ca

Examen de la demande :

KV Auto
64, chemin Marr
Rothesay (Nouveau-Brunswick)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Athabasca (Alberta)**
No de demande 2006-0948-0

Demande présentée par **CTV Television Inc.** en vue de modifier les licences des entreprises de programmation de télévision CFRN-TV-4 Ashmont et CFRN-TV Edmonton.

La titulaire désire changer la source des émissions de l'émetteur CFRN-TV-12 Athabasca de CFRN-TV-4 Ashmont à CFRN-TV Edmonton.

Par conséquent, la titulaire propose ce qui suit :

- a) de modifier la licence de CFRN-TV-4 Ashmont en supprimant l'émetteur CFRN-TV-12 Athabasca et;
- b) de modifier la licence to CFRN-TV Edmonton en ajoutant l'émetteur CFRN-TV-12 Athabasca.

La titulaire a indiqué qu'elle désire obtenir l'autorisation du Conseil afin de pouvoir fournir à l'émetteur d'Athabasca le signal de CFRN-TV Edmonton en provenance du satellite plutôt que le signal existant de CFRN-TV-4 Ashmont qui est reçu par micro-ondes.

La titulaire indique que la majeure partie de la programmation ne serait pas affectée car la programmation de CFRN-TV Edmonton et CFRN-TV-4 Ashmont est virtuellement la même à l'exception d'une heure par semaine de nouvelles locales qui visent la communauté de Fort McMurray. Elle indique également qu'Athabasca est plus proche d'Edmonton que de Fort McMurray. Les nouvelles locales et les messages publicitaires d'Edmonton plutôt que de Fort McMurray seraient plus pertinents pour les téléspectateurs d'Athabasca.

Adresse de la titulaire :

9 Channel Nine Court
 Scarborough (Ontario)
 M1S 4B5
 Télécopieur : 416-332-4580
 Courriel : dspodek@ctv.ca

Examen de la demande :

Best Western Athabasca Inn
 Athabasca (Alberta)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

Le 12 septembre 2006

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis public

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veuillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifce central
Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan
99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifce Kensington
275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifce Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>